

# AVIS

Il est porté à la connaissance des habitants de Leudelange que le collège échevinal, dans sa séance du 4 octobre 2024, a édicté le règlement temporaire d'urgence en matière de circulation suivant dans le cadre de la construction d'un parc de collection pour recyclage dans la zone d'Activités « Am Bann » dans la rue Jean Fischbach à Leudelange :

## DEPLACEMENT temporaire d'un arrêt d'autobus

Du lundi 21 octobre 2024 de 07.00 heures jusqu'à la fin des travaux, suivant les besoins des travaux, l'emplacement pour autobus (arrêt LALUX) dans la rue Jean Fischbach, devant le terrain numéro 5, est déplacé devant l'immeuble numéro 7.

## Stationnement interdit (C,18)


Du lundi 21 octobre 2024 de 07.00 heures jusqu'à la fin des travaux, le stationnement est interdit dans la rue Jean Fischbach, du côté impair, sur le tronçon longeant l'immeuble numéro 7, sur une longueur de 12 mètres.

Du lundi 21 octobre 2024 de 07.00 heures jusqu'à la fin des travaux, le stationnement est interdit dans l'impasse au croisement de la rue Drosbach avec la rue Nicolas Brosius, sur tous les emplacements.

Cette disposition est indiquée par le signal C, 18 .

## Accès interdit aux piétons (Signal C, 3g)

Du lundi 21 octobre 2024 de 07.00 heures jusqu'à la fin des travaux, suivant les besoins des travaux, l'accès du tronçon du trottoir de la rue Jean Fischbach, du côté des maisons avec numéros impairs, le long du chantier au numéro 5, est interdit aux piétons. Les piétons sont obligés d'emprunter le trottoir du côté des maisons avec numéros pairs.

Cette interdiction est indiquée par le signal routier C, 3g , art.162 sous 1, .

**Durée prévisionnelle des travaux : 80 jours ouvrables.**

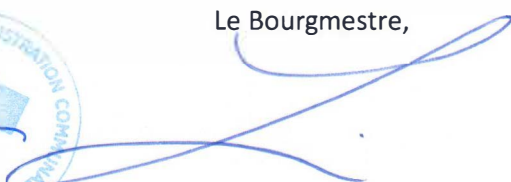
Leudelange, le 7 octobre 2024.

Le Secrétaire,



Marc Thill

Le Bourgmestre,



Lou Linster